

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Affaires Economiques et du Développement



***Rapport National sur la Mise en
œuvre du Programme d'action
d'Istanbul***

Décembre 2015

Point Focal National

I. Introduction

La République Islamique de Mauritanie (RIM) est située entre les 15^{ème} et 27^{ème} degrés de latitude nord et les 5^{ème} et 17^{ème} degrés de longitude ouest. Elle est limitée par la République du Sénégal au Sud - Ouest, par le Mali au Sud- Est et à l'Est, par l'Algérie au Nord- Est et par le Sahara Occidental au Nord – Ouest. A l'Ouest, la Mauritanie est limitée par l'Océan Atlantique et ses côtes s'étendent sur près de 600 km. La population compte 3 537 368 habitants. La Superficie est de 1.030.700 km².

Sur le plan politique, les trois dernières années ont été marquées par l'amendement de la Constitution et l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales libres et transparentes. Le Gouvernement issu de ces élections s'est d'emblée fixé trois objectifs prioritaires : (i) renforcer l'unité nationale, (ii) refonder l'Etat de droit, et (iii) créer les conditions pour une amélioration significative et durable des conditions de vie des populations. D'importantes étapes ont été franchies sur le chemin de la reconstruction de l'Etat de droit avec des mesures visant l'approfondissement de la démocratie pluraliste, la promotion des droits humains, la garantie de la justice et la réforme du droit.

L'économie se caractérise par une structure productive relativement faible et un niveau très faible d'industrialisation. Les exportations consistent essentiellement en produits de la pêche, des minerais de fer, de cuivre et d'or ce qui laisse le pays extrêmement vulnérable aux chocs exogènes telles les variations de prix internationaux et la demande externe.

Dans ce cadre, le Programme d'action d'Istanbul revêt une importance capitale pour les pays africains, car il vise, entre autres, à faire face aux problèmes liés à la facilitation du commerce et aux infrastructures, dont on sait qu'ils sont plus graves en Afrique que dans d'autres régions du monde. La réalisation des objectifs du Programme d'action permettrait de renforcer l'intégration régionale de l'Afrique, son industrialisation et sa transformation économique en général.

Le Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2011-2020 a été adopté en mai 2011 à Istanbul. L'objectif primordial du Programme est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés.

La Mauritanie, qui a adopté deux mois seulement avant la conférence d'Istanbul le troisième plan d'action de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), a largement anticipé les préoccupations et priorités exprimées dans le plan d'actions 2011-2000. En effet, les objectifs globaux et les objectifs spécifiques fixés par le CSLP recourent dans une large mesure les objectifs et les engagements énoncés par le Programme d'Action d'Istanbul.

II. Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, érigé en loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 050/2001 du 25 juillet 2001. Ce cadre stratégique est fondé sur un processus largement participatif qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté comme un impératif national, et une priorité dans toutes les politiques nationales.

Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement permettant d'obtenir leur adhésion aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics. A cet égard, il constituait : (i) le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social ; (ii) le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays et ; (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Le CSLP qui est traduit aux niveaux sectoriels par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles reposait initialement sur quatre axes stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et stabiliser le cadre macroéconomique ; (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) assurer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base et ; (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités. Un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination a été intégré au deuxième plan d'actions du CSLP. Depuis son adoption en 2001, trois phases de CSLP se sont succédé à travers trois plans d'actions : 2001-2004, 2006-2010 et 2011-2015.

Le Gouvernement a effectué, de janvier à août 2015 l'évaluation globale du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la période 2001-2015. Il en ressort que la mise en œuvre des trois plans d'actions successifs du CSLP s'est notamment traduite par une diminution significative de l'incidence de la pauvreté, qui est passé de 51% en 2001 à 31% en 2013, soit une diminution annuelle moyenne de 1,7 point. La croissance économique enregistrée sur la période 2001-2015, avec un taux moyen de 4,3%, témoigne de la dynamique de l'économie mauritanienne en dépit de l'évolution de la conjoncture internationale qui a été défavorable notamment entre 2007 et 2009.

Parmi les principales contraintes qui ont constitué des goulots d'étranglement pour la mise en œuvre du CSLP au cours de la période 2001-2015, il y a lieu de citer :

- a) Le faible niveau d'appropriation de la part des acteurs nationaux, régionaux et locaux et associatifs concernés : le CSLP n'a pas réellement été utilisé comme seul cadre de référence pour la programmation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; les budgets d'investissement étant déconnectés des objectifs du CSLP, des CMDT et des stratégies sectorielles ;
- b) Les taux d'exécution des investissements programmés sont en général faibles dénotant de faibles capacités d'absorption et des défaillances de mise en œuvre ;
- c) La mise en œuvre des Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) n'a pas été effective ;

- d) La croissance de l'économie mauritanienne au cours de la période n'a pas été suffisamment inclusive et la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur en matière d'aide publique au développement (APD) et de commerce extérieur reste élevée ;
- e) Les progrès en matière de gouvernance demeurent insuffisants, notamment au niveau de (a) l'effectivité de la décentralisation et de la déconcentration ; (b) de l'environnement des affaires (Doing Business) ; (c) du suivi-évaluation des projets et (d) de la qualité des réalisations et de leur durabilité ;
- f) Les Ressources Humaines font souvent défaut en quantité et en qualité et sont peu motivées et mal réparties ;
- g) Certaines données statistiques et indicateurs essentiels font défaut, particulièrement au niveau régional, local et selon le genre.

III. Mise en œuvre du plan d'action d'Istanbul

Les politiques nationales des pays les moins avancés et les mesures de soutien international seront axées sur les objectifs spécifiques suivants, l'objectif étant que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020 :

- a) Atteindre, dans les pays les moins avancés, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an, en renforçant leur capacité de production dans tous les secteurs grâce à des changements structurels et en assurant leur dé marginalisation par des mesures efficaces d'intégration dans l'économie mondiale, y compris des mesures efficaces d'intégration régionale ;
- b) Renforcer les moyens humains en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans exclusive ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- c) Réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'au changement climatique, et relever leur capacité à faire face à ces problèmes et à d'autres en renforçant leur résistance ;
- d) Accroître les ressources financières consacrées au développement des pays les moins avancés, notamment au moyen de la mobilisation des ressources nationales, de l'aide publique au développement (APD), de l'allègement de la dette extérieure, des investissements étrangers directs et des envois de fonds des migrants, et veiller à ce qu'il soit fait un bon usage de ces ressources;
- e) Garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux. En renforçant les processus et les institutions démocratiques et l'état de droit ; en améliorant l'efficacité, la cohérence, la transparence et la participation ; en œuvrant à la protection et à la promotion des droits de l'homme ; en réduisant la corruption, et renforcer la capacité des gouvernements des pays les moins avancés de jouer un rôle efficace dans le développement économique et social national.

A. Capacité productive

Pour favoriser le financement de l'économie et doter l'Etat d'un outil majeur de financement et d'appui des politiques de développement, le gouvernement a mis en place une Caisse de Dépôts et de Développement pour offrir des ressources à long terme et intervenir aux côtés des banques pour financer des projets privés d'investissement notamment en industrie. La Caisse a achevé sa phase d'installation en 2011 et s'est aussitôt mise à pied d'œuvre pour appuyer les différents secteurs dans la poursuite des objectifs économiques tracés par le Gouvernement. La Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) a accordé, au cours de l'année 2014, (i) une enveloppe de 1.8 milliards de crédits au profit d'exploitants agricoles au titre des campagnes de 2014 ainsi qu'une enveloppe de 4.6 milliards dans le cadre du « Fonds de soutien à l'emploi » destiné au financement des TPE et des activités génératrices de revenu. Un nouveau Code des Investissements plus ouvert et attractif a été adopté en Juillet 2012. Il prévoit notamment un régime des petites et moyennes entreprises (PME) et un régime de Zones Economiques Spéciales pour la promotion de pôles de développement à l'intérieur du pays. Une Zone franche a été créée par la loi n°2013.001 du 02 janvier 2013 à Nouadhibou visant à faire de cette ville un pôle privilégié d'investissement. Ses principales missions consistent en : (i) la création d'un hub économique attractif aux investissements et d'un cadre propice au développement du secteur privé; (ii) la modernisation et le développement du réseau des infrastructures; (iii) la création de l'emploi et la mise à niveau de la main d'œuvre locale; et (iv) la stimulation du développement économique et social. D'ores et déjà les actions suivantes ont été réalisées en 2013 : (i) la création et la mise en place d'un guichet unique pour la création et l'agrément des entreprises; (ii) la délivrance de 35 agréments de projets nouveaux; (iii) la levée des barrières douanières à l'entrée de la zone franche; (iv) l'élaboration d'un schéma directeur; (v) la finalisation et la validation du plan de développement pluriannuel; et (vi) le lancement d'importants projets (complexes touristiques, grands boulevards et axes de connexions, espaces verts, éclairage public, gestion des déchets ménagers, industries de transformation de la pêche...). Les principales actions réalisées en 2014 sont : (i) le lotissement de la zone touristique; (ii) la requalification des infrastructures routières (Boulevards maritime et médian, contournement et corniche 40 km); (iii) l'inventaire du foncier de l'Etat; (iv) la collecte et le traitement des ordures, le nettoyage des voies et places publiques; (v) la gestion hospitalière; (vi) la réalisation de la Mauritanie kite: Sports nautiques; (vii) la construction, en cours, de l'Hôtel Free Zone: (400 m2/ 40 chambres); (viii) la construction du chantier naval; (ix) l'extension du Port artisanal; et (x) la délivrance de 152 agréments par le guichet unique.

Au niveau des **infrastructures**, les capitales des wilayas et la quasi-totalité des moughataas ont été désenclavées grâce à la construction d'un vaste réseau routier moderne interurbain de 4 600 km de routes bitumées. En plus des travaux d'extension du port de Nouakchott, du nouvel aéroport international de Nouakchott (Outounsy), dont les travaux sont en cours d'achèvement et qui constituera un bond qualitatif dans le secteur du transport aérien en raison de ses spécifications techniques et sa conformité avec les normes internationales. En plus de la réhabilitation des aéroports de Sélibaby et Zouerate. Au niveau du transport aérien et grâce aux efforts énormes entrepris par l'agence nationale de l'aviation civile (ANAC) en matière de respect des normes internationales pour la sécurité des aéroports et de la navigation aérienne, notre pays a pu sortir de la liste noire et obtenir l'autorisation d'atterrir dans les aéroports européens. Les conditions de la sécurité aérienne ont été améliorées à travers la mise en place d'un corps de 37 inspecteurs, dont 20 inspecteurs de sécurité et un système de recherche et de secours aériens sera mis en place.

Concernant l'**énergie**, l'Etat a investi des moyens considérables pour améliorer et diversifier la production électrique à travers l'exploitation de sources d'énergie renouvelable, l'installation de lignes de transport d'énergie pour connecter les localités et agglomérations dans les zones éloignées des principales cités. C'est ainsi que nos capacités de production énergétique se sont accrues au cours des six dernières années, atteignant 360 mégawatts en 2015. C'est ainsi que la centrale Wharf HFO de 36 MW est opérationnelle et l'extension des réseaux basse-tension de Nouakchott, Rosso, Nouadhibou et Tidjikdja a été réalisée en 2013. Les travaux dans la centrale hybride se sont achevés en 2015. Elle est composée de 12 groupes électrogènes fonctionnant au fioul lourd et au gaz naturel, d'une puissance totale de 180 MW et des dispositifs de contrôle et de commande et des auxiliaires électromécaniques et électriques nécessaires au fonctionnement de l'installation. La structure comporte aussi deux postes d'évacuation de l'énergie de capacités 11/33 et 33/225 KV et un parc de combustibles d'une capacité totale de stockage de 12000 m³. La centrale duale peut, elle seule, satisfaire les besoins de la ville de Nouakchott jusqu'à 2020. Cette station, ajoutée à une autre fonctionnant avec le gaz d'une capacité de 120 MGW, constituent la première phase d'un grand projet visant la production de 700 MGW d'électricité grâce au gaz naturel. Le gouvernement a lancé le projet d'interconnexion électrique à haute tension entre Nouakchott et Nouadhibou, et entre Nouakchott et Toubine au Sénégal, dans le but d'exporter la surproduction vers l'espace de l'Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Dans le domaine des énergies renouvelables, une société de fabrication de panneaux solaires photovoltaïque a été créée, entre l'Etat (40%), un partenaire espagnol (34%) et un privé national (26%). Les énergies renouvelables ont atteint 25% de la production énergétique totale du pays grâce à l'exploitation de la station solaire Cheikh Zayed, au début de 2013 d'une capacité de 15 MW et la station hydroélectrique de Félou, d'une capacité de 20 MW. Le niveau du mix énergétique a atteint 30% en 2015, suite à l'achèvement des travaux dans la station éolienne au sud de Nouakchott d'une capacité de 30 MW. La centrale est composée de 15 éoliennes de 2 mégawatts chacune, réparties en 3 lignes pour une puissance totale de 30 mégawatts, des dispositifs de contrôle commande, des équipements électriques nécessaires au fonctionnement de l'installation, d'un poste de livraison d'énergie de 33 kV et de 2 liaisons de connexion de 33 kV d'une longueur totale de 26 km vers le poste de la centrale d'Arafat et vers celui de la centrale du Warf doublés avec des câbles de données à fibres optiques. Cette centrale devrait couvrir, à elle seule, 14 % des besoins en électricité du réseau interconnecté national en 2016. Notre pays a l'avantage de disposer d'un potentiel éolien considérable au niveau du littoral ainsi que d'un taux de radiation solaire parmi les plus élevés au monde. En plus de cette réalisation et de plusieurs autres projets mis en service, les énergies nouvelles et renouvelables représentent aujourd'hui une production qui couvre 32 % de la demande globale. Ces résultats ont valu à notre pays d'être classé en 2015 dans le top 5 des pays africains en terme de pénétration des énergies renouvelables.

Dans le domaine de l'**emploi**, les principales réalisations en 2013 ont concerné : (i) le renforcement de la qualité et la pertinence de la formation technique et professionnelle ; (ii) l'accroissement et la diversification de l'offre de formation ; (iii) le renforcement de l'aptitude professionnelle des demandeurs d'emploi en vue d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi ; (iv) la promotion de l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé ; (v) le recours à des approches innovantes et à des initiatives d'insertion en particulier l'octroi de concessions réhabilitées à un certain nombre de demandeurs d'emploi diplômés et la création de plus de 1.500 emplois durables dans le cadre de la réorganisation du secteur privé de la

sécurité ; (vi) le recrutement de 582 personnels (Médecins et paramédicaux) sortants des écoles de santé, de 440 élèves pour la formation dans les écoles des paramédicaux (vii) l'insertion de 150 diplômés dans le programme de construction de 600 logements à Zouerate ; (viii) le recrutement, par le MDR, de 25 cadres et l'engagement de 144 agents d'encadrement de différents niveaux et spécialités et le recrutement de 60 nouvelles monitrices d'enseignement préscolaire ; (ix) le financement de projets au profit de 100 diplômés demandeurs d'emploi ; (x) organisation de la deuxième édition du salon de l'emploi. Le plan d'actions de l'année 2014 s'est focalisé sur: (i) le lancement du processus d'actualisation et d'adoption de la stratégie nationale de promotion de l'emploi, et son plan opérationnel de mise en œuvre ; (ii) la création d'un Haut Conseil National de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle (CNEFTP) dont la mission est d'orienter les politiques d'emploi et de la formation professionnelle ; (iii) la coordination avec les différents départements pour l'intégration de la dimension emploi dans les stratégies et les plans d'actions sectoriels et en assurer le suivi en mettant l'accent sur les secteurs porteurs d'emploi (BTP, élevage, agriculture, pêche, mines, tourisme, etc.) ; (iv) la mise en place d'un système d'information national permettant d'initier, de suivre et d'évaluer les politiques emploi/formation et leur mise en œuvre, (v) le lancement d'un programme de stages de longue durée (2 ans) ciblant 10.000 jeunes primo demandeurs d'emploi avec un mécanisme d'incitation pour les entreprises ; (vi) la réalisation d'une étude du marché de l'emploi et de la formation au niveau national ; (vii) le lancement d'un programme de création de 1000 MPE ; et (viii) la création d'un noyau de technopole en partenariat avec l'Union des Stagiaires et Travailleurs de Mauritanie (USTM), l'Union du Patronat de Mauritanie (UNPM) et la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) pour accompagner la création d'entreprises et exploiter l'offshoring. La mise en œuvre de ce plan d'actions opérationnel s'est traduite par les réalisations suivantes: (i) la finalisation des TDRs en vue d'actualiser et d'adopter la stratégie nationale de promotion de l'emploi, en particulier celui des jeunes, et son plan opérationnel de mise en œuvre; (ii) la présentation du premier draft de la proposition d'Instaurer le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle (CNEFTP) dont la mission est d'orienter les politiques d'emploi et de la formation professionnelle et de veiller à leur mise en œuvre; (iii) l'élaboration des TDRs pour lancer la mise en place d'un système d'information national permettant d'initier, de suivre et d'évaluer les politiques emploi/formation et leur mise en œuvre; (iv) la finalisation du projet de convention fixant un cadre de partenariat entre le Ministère en charge de l'emploi et le patronat; (v) la création d'un réseau national de points focaux de l'emploi au niveau des Ministères et des wilayas; (vi) la préparation de la note de cadrage pour lancer un programme de stages de longue durée (2 ans) ciblant 10.000 jeunes primo demandeurs d'emploi avec un mécanisme d'incitation pour les entreprises; et (vii) l'élaboration des TDR pour lancer une étude du marché de l'emploi et de la formation au niveau national.

Quant au domaine des nouvelles technologies, la Mauritanie a été reliée au câble marin, et un nouveau point de chute a été mis en place à Nouakchott, ce qui va multiplier par quarante la capacité préexistante de la connexion internationale. La phase préparatoire, pour la mise en place du projet national de connexion par fibre optique entre les régions du pays a été lancée. Une stratégie nationale pour la transition numérique a été élaborée pour les cinq années à venir, elle permettra une planification réaliste et adéquate pour l'action du secteur. Pour conserver nos archives administratives, la construction du centre de documentation pour la conservation de copies numériques des actes administratifs se poursuit. Conscients du danger que peut constituer l'intégration du domaine numérique à large faisceau sans un système de contrôle viable, nous travaillons pour la création d'un centre d'accueil pour signaler et

masquer, si nécessaire, le contenu immoral de l'internet ; à la recherche de solutions à la gestion des documents électroniques et à la création d'un espace commun et sécurisé pour le partage de fichiers. Dans ce domaine, les réalisations ont porté, au cours de l'année 2014, notamment sur : (i) le lancement de l'opération de construction du réseau national en fibre optique prévu dans le cadre du projet WARCIP-MAURITANIE; (ii) l'avancement, en collaboration avec l'ARE, dans le processus de renouvellement des licences des opérateurs télécoms (rédaction et remise des cahiers de charges, achèvement de la concertation nationale sur le renouvellement des licences); (iii) l'assistance à l'Autorité de Régulation des Télécoms (ART) pour assurer la mise en place des outils de régulation et de partage des infrastructures de base et des réseaux à travers la validation des rapports intermédiaires des études; (iv) l'adoption des projets de loi sur les données personnelles, sur les transactions électroniques et sur la cryptologie; (v) le développement du portail des centres de formation professionnelle à travers le développement d'un premier site (intranet et internet); et (vi) le développement des sites web de l'Administration dans un nouveau design moderne par le développement d'une nouvelle maquette pour le site du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des TIC (MEFPTIC).

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

Sur le plan du **développement rural**, notre pays vient de se doter d'une stratégie de développement agricole intégré. Une société dénommée Société Sucre de Mauritanie (SSM-SEM) pour le développement de la canne à sucre (aménagement de 11000 ha à terme) a été créée en 2011 en plus de l'Aménagement et l'équipement de trois centres de collecte et d'entreposage des produits agricoles oasisiens. La production en irrigué a atteint 82.000 tonnes de riz blanc en 2012, contre 60.000 tonnes en 2011, ce qui couvre près de 56% de notre consommation en riz. Dans le cadre du Programme de Promotion des cultures de la pomme de terre et de l'oignon, la production nationale maraichère durant la campagne 2011/2012 a atteint environ 1500 tonnes, sur une superficie estimée entre 100 et 125 ha. La construction d'un centre de stockage et de conditionnement des légumes d'une capacité de 100 tonnes à Boghé. Il est prévu l'accroissement de la production maraichère nationale pour couvrir 65% des besoins à court terme. La culture du blé, commencée en 2011, a produit 2888 tonnes lors de la saison 2011/2012. En 2014, il a été mis en valeur près de 1600 ha en irrigué avec des rendements moyens de 3 tonnes/ha et 2600 ha en pluvial avec des rendements de 2 tonnes/ha soit une production totale d'environ 10 000 tonnes. La culture du blé sera intensifiée pour couvrir près de 40% des besoins de consommation des citoyens à moyen terme. Il est prévue également, l'introduction et le développement des industries agricoles (sucre et huiles) afin de remplacer 67% des importations par une production locale. En 2014 L'ensemble des actions dans le domaine de la riziculture ont donné les résultats suivants : (i) l'emblavure de 40 901 ha dont 24 807 ha en hivernage et 16 094 ha en Contre Saison Chaude (CSC), ce qui a permis d'obtenir le meilleur résultat depuis le début de la culture du riz en Mauritanie ; (ii) la production en paddy est estimée à 202 547 tonnes dont 120 292 tonnes en hivernage et à 82 255 tonnes en CSC. La production totale en riz blanc est estimée à environ 107 105 tonnes ; cette production a permis d'assurer un taux de couverture des besoins de 69% de cette denrée.

Au niveau du pluvial l'accroissement des superficies par le confortement /réhabilitation des ouvrages de retenue d'eau dans le cadre du programme de construction/réhabilitation de grands, moyens et petits barrages, s'est traduit par: (i) la finalisation des APDs pour la construction de 4 grands barrages¹⁰ ;(ii) la réhabilitation de 9 petits et moyens barrages¹¹ ;

(iii) les travaux sont en cours sur deux barrages (Reyougue et Tenyesser) et en cours de lancement pour 3 barrages (Iguevane au Tagant, Mekanett en Assaba et Levde au Hodh El Gharbi) ; et (iv) le confortement de 450 digues et diguettes dans les wilayas du Hodh El Gharbi, du Hodh El Charghi, de l'Assaba, du Brakna, du Guidimagha et du Tagant.

Dans le domaine de la promotion des cultures maraîchères, les réalisations en 2014 ont porté sur : (i) l'appui aux coopératives par l'encadrement au profit des maraîchers ; (ii) l'appui avec des intrants et matériels horticoles ; (iii) la facilitation de l'accès aux équipements d'exhaure et d'irrigation ; (iv) la réhabilitation des périmètres maraichers féminins au Brakna ouest ; (v) la réalisation de travaux d'aménagement au niveau du périmètre de Kankossa ; (vi) l'équipement du périmètre du PK 17 à Nouakchott dont les travaux sont en cours d'achèvement; et (vii) l'appui à la commercialisation, conservation et transport des produits maraichers par l'acquisition de deux véhicules au profit des producteurs organisés en Assaba, la mise en place de trois conteneurs de conservation d'une capacité de 30 tonnes à Kiffa et la mise en place, en cours, de 2 hangars d'entreposage des produits maraichers à kiffa et Taghada El Wassaa.

Au niveau de l'**élevage**, on vise l'augmentation du taux de couverture de la production nationale en lait et ses dérivés pour atteindre 60% des besoins du marché local ; la valorisation de la production de viandes rouges tout en prenant les mesures nécessaires pour l'exporter vers les pays de la sous-région et l'amélioration de la production de peaux tannées. Nous comptons par ailleurs atteindre l'autosuffisance en viande de volailles et en œufs à court terme. En 2013, des postes de surveillance (32) ont été équipés en matériel vétérinaire et de froid, une ferme expérimentale d'amélioration génétique a été créée à Idini, 20 parcs de vaccination ont été construits et l'appel d'offres pour la construction de l'usine de lait de Nema a été lancé. L'année 2014 a été marquée par : (i) l'amélioration de la couverture vaccinale du cheptel contre les principales maladies par la réalisation des campagnes de vaccination des bovins contre la Péripleurmonie Contagieuse Bovine (PPCB) avec 1 451 200 têtes vaccinées, la Peste des Petits Ruminants (PPR) avec 530 000 têtes vaccinées et la Pasteurellose des bovins et camelins avec 289 000 têtes vaccinées; (ii) la construction/réhabilitation/transfert de 153 parcs de vaccination; (iii) l'amélioration du système national de l'épidémiosurveillance par : la surveillance active de la fièvre de la vallée du rift (FVR) à travers 17 troupeaux sentinelles couvrant l'ensemble du pays.

Dans le domaine des productions animales, l'année 2014 a connu les principales réalisations suivantes : (i) l'amélioration génétique à travers: l'insémination artificielle : 1840 vaches dont 1590 au niveau des fermes (Idini700, Mahmouda500, Kankossa 150 et Gounguel 240) et 250 têtes au niveau des wilayas (le taux de gestation est évalué à 35 % et le nombre de produits à 640 veaux), la construction de trois fermes d'insémination : Gounguel, Mâle et Maghama, la finalisation de la construction du Centre de Développement des Dromadaires (travaux complémentaires et équipements en cours), la construction d'un Centre de démonstration des techniques d'Élevage qui s'étend sur une superficie de 110 ha et composé des bâtiments administratifs, d'une salle de formation, d'une salle de lecture, d'un logement du personnel, d'une unité de fabrication de lait, des parcelles pour la culture fourragère, d'une ferme moderne pour l'élevage intensif de bovins d'une capacité de 400 vaches, d'une autre pour l'amélioration des races bovines, d'un service vétérinaire et d'une unité de transformation et de conservation des aliments verts. Ce centre, qui profite aux techniciens et aux professionnels vétérinaires, aux éleveurs et producteurs de lait, forme sur la gestion des périmètres pastoraux intensifs, les techniques d'insémination artificielle, la nutrition équilibrée

des animaux et la fabrication de lait.; (ii) l'amélioration des infrastructures d'élevage (viandes rouges et lait) par: la construction d'un nouvel abattoir à Nouadhibou, l'achèvement des travaux d'extension de l'abattoir de Tenweich à Nouakchott et de l'aire d'abattage d'El Mina, la finalisation des travaux de Génie Civil de l'usine de lait de Néma , le démarrage de la construction de trois centres de collecte et lancement du processus de mise en place d'une nouvelle usine à Aleg, la construction d'une mini laiterie à Kankossa; (iii) le développement de la filière avicole moyennant: la construction/réhabilitation de 12 unités avicoles semi-intensives et l'appui pour 320 unités avicoles traditionnelles, le lancement des procédures pour la construction et la réhabilitation de 32 unités avicoles semi-intensives, 12 unités avicoles traditionnelles, le complexe avicole à Nouakchott en partenariat avec un privé par la construction d'un couvoir (capacité de 200 000 poussins /semaine), et le démarrage construction d'une unité d'aliment bétail et de volaille(capacité 120000 T/an), de 4 unités de reproduction (capacité 25000 sujets chacune), de 4 unités de poulet de chair(capacité de 200000 sujets/an), d'un abattoir poulet, de 4 unités pondeuses (capacité 30 millions d'œufs au démarrage) et d'un centre de formation sur les techniques d'élevage avicole; (iv) l'assistance du cheptel pendant la période de soudure à travers: le traitement et assistance aux éleveurs les plus démunis , l'approvisionnement et régulation du marché d'aliment bétail , la facilitation de la Transhumance du cheptel vers les pays frontaliers (Mali et Sénégal), la préparation du plan d'assistance au cheptel 2014-2015 comprenant les volets aliments bétail, santé animale et hydraulique pastorale.

Concernant la **sécurité alimentaire**, une stratégie nationale et un programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, ont été élaborés. Le programme Emel (espoir) 2012, comme réponse à la fois aux menaces qui planent sur la sécurité alimentaire de nos populations et sur la survie de notre cheptel, a été un plan de sauvetage qui a permis, sur les ressources propres de l'Etat, de faire passer une année de sécheresse et de famine annoncée, pour une année presque normale, ce qui a valu à l'Etat les compliments des partenaires et des citoyens. Les 1200 boutiques du programme ont bénéficié de 110.000 tonnes de produits alimentaires (huile, sucre, blé, riz et pâtes) ; les stocks villageois de sécurité alimentaire (SAVS) ont reçu 5.500 tonnes de blé, alors que 16.000 tonnes ont été distribuées gratuitement dans les zones les plus pauvres en milieu rural et dans les périphéries pauvres des villes sur toute l'étendue du territoire national. L'amélioration de la sécurité alimentaire s'est poursuivie en 2013à travers: (i) la conduite d'actions d'urgence visant l'atténuation des effets des crises alimentaires ; (ii) la réalisation du programme de microréalisations de sécurité alimentaire (VCT, CCT, Cash, MMF); (iii) la poursuite d'exécution du Programme de Nutrition communautaire (CRENAM) ; (iv) l'amélioration des stocks alimentaires villageois de sécurité (SAVS); et (v) le suivi des populations vulnérables.

En 2014, le CSA a réalisé les actions suivantes: (i) la poursuite de l'approvisionnement en vivres de 1.124 boutiques EMEL à l'intérieur du pays avec la vente de plus de 134000 tonnes à prix subventionné; (ii) l'exécution, d'une opération de secours au profit des sinistrés de l'incendie wharf et des rapatriés de Centrafrique par la distribution de 157 kits de secours (tentes, nattes, matelas, rations alimentaires); (iii) l'exécution, d'une opération d'accueil des rapatriés de Centrafrique à travers l'accueil, l'hébergement et la restauration de 239 personnes rapatriées de Centre Afrique; (iv) l'appui alimentaire, aux familles indigentes de Nouakchott par la distribution de 36 tonnes de vivres au cours du 1er trimestre; (v) l'ouverture de 50 CACs dans les wilayas du Hodh Echargui, de l'Assaba et du Tagant en partenariat avec la coopération italienne; (vi) la réalisation d'une mission conjointe de suivi de la situation agropastorale pour identifier les zones déficitaires; (vii) le démarrage des travaux d'exécution

du programme PLIACEM avec la Coopération italienne 3ème et dernière phase à travers la réalisation de 80 microprojets dans les trois wilayas de l'Assaba, du Tagant et du Hodh Echargui. Le CSA a réalisé aussi les activités suivantes: (i) la vente de 31000 tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs pendant la période de soudure ; (ii) la poursuite de la deuxième opération de vente d'aliment de bétail au profit des éleveurs suite au déficit pluviométrique pour une quantité de 30000 tonnes de Rakel et 15000 tonnes de blé ; (iii) la distribution de 13000 tonnes de vivres au profit de 800000 personnes ; (iv) la finalisation de l'opération Iftar Saaim avec la distribution de 66 tonnes de dattes et de lait pour 18000 familles dans les capitales régionales ; (v) l'apport d'une réponse favorable aux sinistrés tels que : l'incendie du Warf, inondations de M'Bout, de Selibaby et autres pour plus de 1580 familles sinistrées, avec une quantité de 121 tonnes de vivres et un lot important de matériel de secours (505 tentes, 944 nattes, 834 couvertures, 140 bâches, 400 moustiquaires et 591 matelas) ; (vi) la poursuite de la réalisation de plus de 180 microprojets de développement communautaire (petits barrages, digues, clôtures zones agricoles, Adductions d'eau potable, AGR...).

C. Commerce international

La Mauritanie est liée par des accords commerciaux à ses principaux partenaires (Sénégal, Mali, Gambie, Egypte, Maroc, Tunisie, Algérie, Turquie, Yémen et Chine). Membre de l'UMA, la Mauritanie bénéficie des dispositions négociées par cette institution. Comme pays ACP, la Mauritanie bénéficie des accords de Cotonou. Un accord de pêche lie notre pays à l'Union Européenne. La Mauritanie est partie prenante aux accords établis dans le cadre de l'OMC. Un Projet d'Appui au commerce et au secteur privé (PACSEP) a démarré en 2012. Ce projet vise à contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie mauritanienne et à faciliter son intégration dans l'économie régionale (Afrique de l'Ouest et Union du Maghreb Arabe) et mondiale, et de tirer un maximum d'avantages de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans ce domaine les réalisations en 2014 ont porté sur: (i) l'organisation de l'opération RAMADAN à travers l'ouverture par le biais de la SONIMEX de centaines de points de vente des produits de première nécessité dans le pays pour garantir l'approvisionnement des populations en denrées essentielles et à un prix accessible; (ii) les dispositions prises pour assurer la disponibilité des produits sur tout le territoire national afin de maîtriser la hausse des prix liée à la conjoncture internationale; et (iii) la poursuite de la mise en œuvre du Projet d'Appui au commerce et au secteur privé (PACSEP).

Dans nos priorités pour les prochaines années, un intérêt particulier sera donné aux réformes visant à améliorer le fonctionnement des mécanismes du marché, augmenter la productivité, et encourager l'émergence des industries de transformation, plus particulièrement les industries agricoles ; en plus de la simplification des formalités de création des entreprises, du transfert de la propriété, de la flexibilité fiscale sur les entreprises et de l'accroissement de leurs recettes, sans oublier la création des conditions nécessaires pour l'intégration des secteurs des mines, des hydrocarbures bruts et de la pêche à l'économie nationale. Ce qui permettra la création de plus de valeur ajoutée et d'opportunités d'emploi.

D. Produits de base

En matière d'**hydrocarbures bruts**, le gouvernement a rénové le cadre juridique. Le montage juridique et commercial, sous forme d'avenants aux Contrats de Partage de Production (CPP) des découvertes de gaz existantes (Banda, Tiof et Tevet) avec des délais pour se prononcer sur la commercialité ont été obtenus. Huit nouveaux Contrats d'Exploration - Production avec Tullow Oil, Total, Kosmos et Chariot ont été signés. Le champ gazier de Banda a été déclaré commercialisable, ce qui permettra de produire de l'énergie à partir du gaz et facilitera sa disponibilité à de bas prix et en quantités suffisantes pour les besoins du secteur industriel. Il faut noter en outre, la déclaration de conformité, en février 2012 de la Mauritanie, aux critères de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Les activités réalisées en 2013 portent, entre autres, sur : (i) la mise en place par décret de la commission environnementale pour le champ de Chinguitti; (ii) la conception et la finalisation de la mise en place d'une base des données pétrolières, (iii) la mise en place d'un cadastre pétrolier informatisé; (iv) le suivi sur place de toutes les activités d'exploration conduites par les opérateurs; et (v) l'élaboration de la programmation des activités des opérateurs à travers le programme de forages on shore et off-shore (8 forages). Les actions prioritaires mises en oeuvre en 2014 concernent: (i) la mise en exploitation de la base de données pétrolières (Base des données en place, chargement des données et hébergement à l'étranger en cours); (ii) la promotion continue de la transparence dans le secteur pétrolier et l'amélioration de la position de la Mauritanie au sein de l'ITIE; (iii) la mise en place, en cours, d'un système de gestion de la base de données environnementales ; (iv) la mise à jour du cadastre pétrolier pour le maintenir fiable et automatisé en tant que support d'aide à la décision en matière d'attribution de permis d'exploration ; et (v) la promotion continue des blocs pétroliers libres.

Dans le domaine minier, la production de fer a atteint 11,2 millions de tonnes en 2012, celles du cuivre et de l'or se situant respectivement à 35.279 et 8.177 tonnes. L'exploitation du quartz à Oumagneyna (Dakhlet Nouadhibou) a commencé en 2011 par la société Mauritania Minerals Company MMC Quartz. En 2013 les actions suivantes ont été réalisées: (i) le renforcement des capacités techniques de l'OMRG; (ii) la finalisation des principaux textes d'application du nouveau cadre légal et réglementaire du secteur minier; (iii) la diversification des activités de recherche de nouvelles ressources minières; (iv) les prélèvements et les analyses des échantillons (eaux et sols) des sites miniers en exploitation (Tasiast et MCM), pour vérifier le fonctionnement du système de gestion des rejets desdites sociétés; et (v) la finalisation de l'audit fiscal et financier des sociétés minières. La promotion du secteur s'est poursuivie à travers: (i) l'organisation de la 3ème édition de Mauritanides 2014; (ii) l'attribution davantage de titres miniers et de carrières ; et (iii) les prélèvements et les analyses des échantillons.

Concernant la **pêche**, l'opération qui a commencé en 2011 a permis la distribution gratuite de 2838 tonnes de pélagiques au profit de plusieurs milliers de ménages et la vente à des prix réduits de 4500 tonnes de poisson. Les exportations au titre de l'année 2012, ont atteint 56,193 mille tonnes pour une valeur de 344 millions de dollars US, contre 48,140 mille tonnes et 300 millions de dollars US pour 2011. Soit une augmentation de 16,7% en quantité et 12,7% en valeur. Pour ce qui est de l'accord de pêche RIM-UE, il a été renouvelé le 26 juillet 2012 pour une durée de deux ans. Cet accord a abouti à une amélioration considérable des aspects techniques, et une plus grande intégration de l'activité des navires européens dans l'économie nationale. L'embarquement des marins mauritaniens passe de 35 à 60% et 4% du produit sera réservé aux indigents mauritaniens. Le nouvel accord générera annuellement un montant de 113 millions d'euros, alors que les revenus des accords précédents, qui duraient trois années, étaient de 84,5 millions d'euros par an. Les points de vente de poisson seront étendus à toutes

les régions dans le cadre d'un projet de distribution de poisson qui bénéficie de l'appui de nos partenaires au développement. Ce projet réalisera des usines de stockage d'une capacité de 500 tonnes à Nouadhibou, de 200 tonnes à Nouakchott et 200 tonnes à Kiffa. Un groupe leader mondial dans la transformation de l'anchois et la sardine construira une usine à Nouadhibou, pour la valorisation de ces deux espèces. Ce groupe a déjà bénéficié d'un terrain et a transmis au gouvernement l'étude de faisabilité de son projet d'investissement. D'autres projets sont à l'étude dont la construction d'une usine de traitement des poissons de surface à Nouadhibou, d'un financement de 50 millions de dollars, qui devrait créer 700 emplois ; et la mise en place d'un complexe de pisciculture.

L'adoption d'un système de gestion des pêcheries en 2013 a permis : (i) la préservation de la ressource et l'adéquation de l'effort optimal des pêches; (ii) le suivi du stock stratégique des céphalopodes, particulièrement le poulpe; (iii) la conception et le début de développement d'un système d'information des pêches (SIP), (iv) le renouvellement de l'accord de pêche RIM/UE dans le cadre d'un large consensus et d'adhésion du secteur privé national ; (v) l'introduction des quotas individuels dans les négociations des accords de pêche et au niveau de la pêcherie pélagique; (vi) le renforcement des moyens de la surveillance (réhabilitation des radars côtiers, l'acquisition de navire de surveillance, développement du système VMS, vedettes et un grand patrouilleur); (vii) l'assainissement de la gestion de la main d'œuvre maritime et le recyclage des marins; (viii) le recensement et l'immatriculation du parc national piroguier (organisation et encadrement du sous-secteur artisanal et côtier); (ix) l'organisation de la profession de mareyage; (x) l'accréditation des 4 laboratoires de l'ONISPA aux normes ISO17025; (xi) la réhabilitation de l'ENEMP et l'acquisition d'un simulateur de navigation ; et (xii) l'introduction d'un nouveau programme pour la formation du capitaine côtier.

La promotion à une échelle significative des activités de transformation à forte densité d'emploi féminin, en priorité était concrétisée par le lancement d'un programme de formation/recyclage au profit de 1500 marins (pêcheurs et femmes transformatrices).

Le soutien à l'émergence de nouvelles pêcheries s'est traduit par : (i) la valorisation des stocks inexploités (mollusques bivalves) ou ne faisant l'objet d'aucune pêche ciblée (anchois) ; (ii) la réalisation des essais sur les praires ainsi que des essais sur la pêche des anchois; (iii) l'orientation des segments de la pêche artisanale vers la pêche de nouvelles espèces telles que : cymbalum, sabre argenté, concombre de mer, etc.; (iv) la réservation d'un quota d'espadon de 100 tonnes à la Mauritanie dans le cadre de l'ICCAT ; et (v) la réalisation d'expériences prometteuses de maricultures (moule, huître) dans le cadre d'un projet pilote.

Dans les domaines de la gestion de la capacité de pêche, le contrôle des captures et l'accroissement les retombées socioéconomiques du secteur, les réalisations en 2014 ont porté sur :

(i) l'achèvement de l'extension du Port de pêche de Nouadhibou; (ii) la poursuite de l'extension du port de pêche artisanale de Nouadhibou (travaux en cours exécutés à 60%); (iii) la construction de 4 débarcadères dans la zone sud de Nouakchott (Etudes en cours pour le pôle du Pk 144 qui sert de projet pilote); (iv) la création d'un pôle halieutique et d'un port en eau profonde à Nouadhibou (projets prévus dans la zone franche (ZF) dans le cadre du schéma directeur des infrastructures); (v) l'adoption de la loi régissant le corps des gardes côtes; et (vi) la poursuite du programme de renforcement de la surveillance côtière.

En matière de promotion de la pêche artisanale et côtière, l'année 2014 était marquée par la construction de bateaux côtiers afin de contribuer à garantir la sécurité en mer et l'emploi de

jeunes diplômés chômeurs (usine construite et 10 bateaux sur les 100 prévus sont déjà en mer). Le renforcement de la contribution du secteur aux efforts des pouvoirs publics visant la création d'emplois (43 000 emplois en 2014 contre 36 000 en 2008).

Quant à la diversification des pêcheries émergentes, les efforts visant à promouvoir l'aquaculture pour permettre à notre pays de profiter pleinement de son potentiel halieutique se sont concrétisés par la signature du mémorandum du projet ROBIAN pour l'aquaculture et la transformation pélagique et le financement d'un projet pilote de mariculture dans la baie de l'étoile dans le cadre d'un PPP.

E. Développement du secteur privé

Dans le cadre du **partenariat public-privé**, les actions suivantes ont été réalisées en 2014: La poursuite des activités de mise en place du complexe agro-industriel de production de sucre: l'aménagement de 600 ha est en cours pour la poursuite de la multiplication des boutures semences. L'objectif visé est de démarrer la production de sucre blanc raffiné en 2016 ; la signature d'une convention de partenariat de développement agricole avec le groupe RAJIHI pour la mise en valeur de 104 000 ha ; la signature d'une convention d'établissement avec les Grands Domaines de Mauritanie (GDM) à Thiambène dont l'objectif est de passer de 1 000 tonnes de banane produit actuellement à 8 000 tonnes pour l'approvisionnement du marché national à l'horizon 2017/2018 ; la signature d'un contrat de bail emphytéotique au profit de la Société AGRICONCEPT/ RIM relatif à une superficie de 660 ha à Keur-Macène pour le développement de la production maraîchère.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) a accordé, au cours de l'année 2014, une enveloppe de 1.8 milliards de crédits au profit d'exploitants agricoles au titre des campagnes de 2014 ainsi qu'une enveloppe de 4.6 milliards dans le cadre du « Fonds de soutien à l'emploi » destiné au financement des TPE et des activités génératrices de revenu durables.

En matière de création de micro et de petites entreprises, l'Agence Nationale TADAMOUN a entamé en 2014 la mise en œuvre du projet de lutte contre la pauvreté par la modernisation des moyens de transport qui a permis la distribution de 79 tricycles en collaboration avec la communauté urbaine et les autorités administratives de Nouakchott au profit de 79 groupements d'intérêt économique.

Concernant les activités génératrices de revenus, les appuis apportés par l'Agence Nationale TADAMOUN ont permis la distribution de 88 moulins à grains dans différentes localités ; la mise en place de boutiques communautaires; et le financement de microprojets de valorisation de la pierre taillée à Tidjikdja, Aioun et à Tintane.

F. Développement humain et social

Dans le domaine de l'**Education**, les effectifs des élèves au fondamental ont atteint 481.487 en 2011-2012 contre 476.415 en 2010-2011, dont 50,8% de filles. L'effectif des élèves des écoles fondamentales privées s'est élevé à 71.104 élèves, soit 12,86% de l'effectif total, contre 11% seulement en 2010-2011. Les admis au concours d'entrée en première année du secondaire a atteint 29.605 en 2012. Ces données démontrent l'augmentation soutenue de

l'accès au niveau de la base du système, dans le but d'atteindre l'accès universel en 2015 conformément aux objectifs du millénaire pour le développement. L'effectif des élèves de l'enseignement secondaire général public est passé de 90.570 en 2010-2011 à 113.460 en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 25,27%. Quant aux effectifs des établissements privés en 2012, ils s'élevaient à 37.994 élèves, soit 33,5% de l'effectif total. Le pourcentage d'admis au brevet de fin d'études du premier cycle secondaire (BEPC) est passé de 25% en 2011 à 45,09% en 2012. Pour atteindre l'objectif de la diversité de l'offre d'une formation de qualité au service du développement, des établissements d'enseignement supérieur multidisciplinaire ont été créés. Il s'agit de : l'école des ingénieurs d'Aleg, l'institut supérieur pour la formation professionnelle, l'institut supérieur pour l'enseignement technique, l'école des métiers de génie civil, l'université des sciences, des technologies et de médecine, l'institut supérieur de comptabilité et de management, l'école des mines et l'école supérieure polytechnique. Notre stratégie vise l'atteinte d'un taux de 40% de réussite dans les examens du baccalauréat (ce taux représente la moyenne dans la région). Nous continuerons aussi l'action d'adaptation des programmes d'enseignement et de formation aux besoins du marché du travail. En 2013/2014, le taux de rétention du fondamental est à 76% contre 75% en 2012/13, soit un accroissement de 1.3%. Bien que cette évolution soit favorable, néanmoins, le rythme actuel ne permettra pas l'atteinte de l'objectif en 2015 qui est de 81%. Les efforts à entreprendre en 2015, déclarée par les autorités publiques "année de l'éducation" pourraient accélérer la marche vers l'atteinte de cette cible. Le TBS du secondaire est passé de 29.5% en 2012/13 à 29.8% en 2013/2014. L'analyse en termes de genre montre que le TBS des filles est toujours en dessous de celui des garçons avec une tendance à la réduction de l'écart sur la période. Le Rapport filles/garçons au secondaire en 2014 se situe à 0.97. En matière d'enseignement supérieur, les réalisations en 2014 ont porté sur : (i) la poursuite des travaux de construction de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et de la Résidence des Garçons; (ii) l'acquisition de livres scientifiques et de fournitures de laboratoires pour la Faculté de Médecine; (iii) la structuration des espaces de production de la recherche et la définition des axes prioritaires de la recherche scientifique ; et (iv) l'élargissement du taux de couverture de la bourse nationale.

Dans le domaine de la **santé** publique, l'enquête MICS 2011 a montré la persistance de taux élevés de mortalité maternelle et infanto juvénile, respectivement de 626 pour 100000 naissances vivantes et 118 pour 1000 naissances vivantes. Cependant, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer l'accès à des soins de qualité sur toute l'étendue du territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées : (i) l'élaboration du plan national de développement sanitaire 2012-2020, couplé avec un CDMT pour sa première phase 2012-2015 ; (ii) l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ; (iii) l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le paludisme ; et (iv) l'extension du forfait obstétrical ; (v) l'acquisition et la distribution de plus de 40.000 moustiquaires imprégnées au profit des ménages vivant dans les régions endémiques du paludisme; (vi) l'organisation de plus de 5 passages de vaccination pour contrôler et éradiquer la polio au niveau national; (vii) l'organisation d'une campagne nationale de suivi contre la rougeole ciblant les enfants de moins de 5 ans sur l'ensemble du territoire ; et (viii) la construction d'un service spécialisé des urgences à Nouakchott. Les travaux continuent au niveau des hôpitaux régionaux de Rosso, Kaédi et Nouadhibou et des écoles de santé publiques de Rosso, Sélibaby et Néma ; ainsi que deux centres de santé à Nouakchott, un à Kaédi et un à Termessa. Les chantiers d'extension et de réhabilitation de quatre hôpitaux régionaux et l'extension de 13 autres centres de santé continuent. La couverture sanitaire s'est ainsi sensiblement améliorée, 79% des populations ayant accès à une structure de santé dans un rayon de 5 km. L'augmentation des

accouchements assistés, les soins prénatals et l'initiative présidentielle OMD permettront de réduire la mortalité maternelle tendant ainsi vers l'atteinte de l'OMD5. Dans le souci d'améliorer la disponibilité des ressources humaines, l'année 2014 a connu le recrutement de 840 personnels de santé toutes catégories confondues. En matière d'approvisionnement du marché national, l'action a porté sur : (i) le suivi des importations de médicaments ; et (ii) l'appui aux douanes du port et de l'aéroport pour le suivi du monopole concédé à la CAMEC (antibiotiques, psychotropes et insulines). En dépit des efforts entrepris en 2014, la plupart des cibles visées n'ont pas été atteintes à la fin de cette année. Malgré ce constat, des améliorations ont été enregistrées au niveau de trois indicateurs : La couverture sanitaire dans un rayon de 5km a évolué de 5 points entre 2013 et 2014 pour se situer à 79%. Cette couverture est inégalement répartie entre les régions et au niveau des moughataas dans chaque région. Elle varie de 51% au Tagant à plus de 99% à NKTT La couverture vaccinale en Pentavalent 3 a évolué, en passant de 79 à 81%, marquant ainsi le score le plus satisfaisant parmi les indicateurs suivis. La Prévalence de la contraception (nouvelles et anciennes utilisatrices) a enregistré 4 points d'augmentation entre 2013 et 2014. Quant à la santé infantile, les données de 2014 montrent une offre acceptable par rapport à la prise en charge de la MAS et de la diarrhée chez les enfants de moins de 5ans : respectivement de 73% et 67% dans les structures de santé fonctionnelles. Les données collectées en 2014 relatives à l'offre des services de prise en charge des maladies montrent que la moitié seulement des structures offre le TPI à cause de la rupture des médicaments.

Au niveau du secteur de l'**hydraulique**, le projet d'alimentation en eau potable (AEP) de Maagta Lahjar a été achevé. Le projet de l'Aftout Echargui qui va alimenter 500 villages en eau potable est en cours. L'AEP de Nbeikitt Lahwach a été achevée et la production des villes de Rosso, Aleg, Atar, Kiffa, Nema, Djigueni et Timbédra a été renforcée. Les travaux des AEP de Mbout et de Chami ont été amorcés. Les travaux du projet de renouvellement et extension du réseau de distribution d'eau à Nouakchott sont en cours. En 2013 les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'achèvement des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable des localités situées sur l'axe Chegar-Guimi-Maghtaa Lehjar à partir du champ captant de Bouhchicha; (ii) l'achèvement des travaux des 24 forages programmés ainsi que des études techniques des systèmes d'AEP (APD et DAO) dans le cadre du projet Dhar de Néma ; (iii) l'exécution, en cours, du projet Aftout Charghi pour les lots 1 et 4 de la phase I; (iv) l'achèvement des travaux du projet AEP fleuve qui assure l'approvisionnement en eau potable de 22 localités dans la Wilaya du Trarza et 6 localités dans la Wilaya du Gorgol; (v) la réalisation des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable des localités de Foum Gleita, Bachat 1 et Bachat 2 dans la Wilaya du Gorgol; (vi) l'exécution, en cours, du projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (PAEPA) en milieu rural dans les wilayas du Hodh Chargui, de l'Assaba et du Gorgol ; (vii) le démarrage des travaux de renforcement de l'AEP de M'Bout et des villages avoisinants à partir du barrage de Foum Gleita; (viii) le lancement du programme national intégré pour le secteur de l'eau en milieu rural (PNISER) dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant; (ix) l'achèvement de l'étude de faisabilité du projet des cinq wilayas (les deux Hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) aussi appelé projet d'accès aux OMDs; (x) l'achèvement de l'étude du projet AEP Gouraye-Sélibaby et des villages le long de l'axe à partir du Fleuve; et (xi) la réalisation de 20 forages d'exploitation dans le cadre du contrat programme avec la SNFP. En 2014, le projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement dans la Zone Sud, a permis de réaliser 42 forages et 75 latrines communautaires, tandis que les 54 réseaux d'AEP sont largement engagés : les travaux sont à un taux d'exécution de 85% pour 22 réseaux et 40% pour un second lot de 8, tous les autres ayant effectivement démarré.

Dans le domaine de **l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**, des résultats notables ont été enregistrés à la suite de : (i) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre (SNIG) ; (ii) du renforcement de l'accès des femmes à l'éducation et la formation ; et (iii) au renforcement du pouvoir économique des femmes. Une loi organique instaurant une liste spécifique pour les femmes aux législatives a été promulguée en 2012. Des efforts ont été déployés en vue d'améliorer la gestion des litiges familiaux à travers (i) la mise en place de cellules de litiges familiaux (formation et équipement) au Guidimagha (Sélibaby) et au Tiris Zemmour (Zouerate) ; (ii) la généralisation et l'équipement des cellules et des comités de coordination, de traitement et de résolution des litiges familiaux ; (iii) le traitement et le règlement de 1088 litiges familiaux au niveau national. En matière de participation politique des femmes, les actions menées ont permis : (i) une plus grande représentation des femmes au parlement issu des élections législatives de 2013, soit 20 % contre 18 % en 2007 (ii) une participation de la femme à la composition de la deuxième chambre de 14% (soit 8 femmes sur 56); et (iii) une présence de 6 femmes ministres dans le Gouvernement. Cette participation de la femme mauritanienne à la vie politique a permis à notre pays d'être classé par l'interparlementaire à la **53^{ème}** place sur un total de 189 pays classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes dans la Chambre unique. En 2014 il a été mis en place au niveau national et régional plusieurs mécanismes visant l'institutionnalisation du genre notamment : (i) le traitement et la résolution de 1329 litiges familiaux ; (ii) la célébration de la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, 25 novembre 2014 ; (iii) la célébration de la fête internationale de la femme 08 Mars ; (iv) la célébration de la journée tolérance zéro 6 février (MGF); (v) l'organisation d'un atelier bilan de l'action des ONG partenaires du programme de lutte contre les MGF, (vi) la distribution des prix à 118 filles lauréates ; (vii) le financement de 98 microprojets au profit de femmes chef de ménages Nouakchott et à Nouadhibou ; (viii) l'élaboration du guide de l'éducation familiale; (ix) la vulgarisation du code du statut personnel (CSP) ; (x) la mise en place d'une base de données coopératives féminines; (xi) l'actualisation de la base de données litiges familiaux et base de données sur le genre; (xii) la réalisation du rapport beiging +20; la réalisation du profil genre Mauritanie; et (xiii) la réalisation d'un recueil des principaux indicateurs utilisés par le MASEF.

En matière de **protection sociale**, une stratégie nationale a été élaborée en 2011. Les principales actions réalisées ont porté sur : (i) la mise en place d'une base de données sur les groupes vulnérables; (ii) la prise en charge des soins médicaux des malades indigents au niveau national et à l'étranger; (iii) la poursuite de la réalisation du programme de lutte contre la mendicité par l'appui aux mendiants; (iv) la poursuite de la mise en œuvre du programme de promotion économique des groupes défavorisés ; (v) la validation des enquêtes d'indigence menées à Kiffa et à Zouérate ; (vi) l'élargissement de la couverture territoriale en matière de sécurité sociale; (vii) la sécurisation des paiements des prestations aux affiliés de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS); (viii) la conduite d'une campagne de vaccination contre le tétanos en milieu de travail ; et (ix) l'élargissement de la couverture de la caisse nationale d'assurance maladie aux fonctionnaires retraités et aux employés des établissements publics.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2013 : (i) la mise à la disposition des centres hospitaliers des subventions pour la prise en charge des malades indigents et leur prise en charge à l'étranger et la révision à la hausse de la provision qui leur est allouée (207 malades évacués, 613 nouveaux malades dialysés); (ii) le renforcement et l'élargissement du fonds d'assistance sociale aux démunis à l'intérieur du pays ; (iii) le renforcement de l'accessibilité des personnes handicapées par la distribution d'équipements individuels (1367 aides techniques : fauteuils, béquilles et cannes blanches); (iv) l'acquisition de matériel pédagogique

braille au profit de l'école des aveugles, la formation des enseignants de l'école des aveugles sur les techniques braille, l'équipement de la salle d'informatique en matériel informatique et l'acquisition de fournitures scolaires; et (v) l'appui aux organisations des personnes handicapées.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2014 : (i) prise en charge de 217 malades démunis évacués à l'étranger, qui ont bénéficié d'une provision de 200.000 UM chacun ; (ii) prise en charge de 680 malades indigents régulièrement dialysés dans les centres d'hémodialyse (dont 182 nouveaux) ; (iii) Prise en charge de tous les malades indigents au niveau des hôpitaux nationaux (iv) 663 malades dialysés dont 562 ont bénéficié d'une assistance sociale de 40000 UM chacun et 101 malades ont reçu 20 000UM chacun; (v) 201 malades chroniques démunis dont 120 malades d'oncologie ont bénéficié d'une assistance de 100.000 Ouguiya chacun et 81 autres malades chroniques ont bénéficié d'une assistance entre 30 000 et 50 000 UM (vi) Mise en œuvre du projet d'appui à 55 enfants polyhandicapés, (vii) recrutement de 100 personnes handicapées diplômées chômeurs ; (viii) organisation d'une cérémonie d'inauguration du nouveau Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation d'Handicap anciennes écoles des enfants sourds et aveugles transformée en Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation d'Handicap ; (ix) appui pour un montant de 70 Millions d'ouguiyas de subvention aux associations intervenant dans le domaine du handicap : activités d'éducation, cash transfert au profit de 55 enfants polyhandicapés, assistance sociale directe au profit de 61 personnes handicapées et 17 AGR ; (x) distribution de 1200 aides techniques (fauteuils roulants, béquilles) pour l'autonomie fonctionnelle des personnes handicapées, (xi) célébration des journées nationale (29 juin) et internationale (3 décembre) et l'organisation d'un atelier de réflexion sur la situation des enfants handicapés.

G. Crises multiples et autres problèmes émergents

En dépit d'une année 2011 marquée par une forte sécheresse, l'économie nationale a su résister aux chocs extérieurs marqués par la persistance de la crise financière et la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques. Malgré ces défis la croissance du PIB est de 6,4 en 2014% contre 6,7% en 2013, 6,2% en 2012 et 4% en 2011. Ce résultat positif a été obtenu grâce au rebond du secteur de la pêche du aux bonnes performances des exportations, une légère hausse du secteur rural (agriculture et élevage), le secteur des industries manufacturières, le secteur des constructions et travaux publics et le renforcement des services privés. Au niveau des Finances Publiques, les réalisations budgétaires en 2014 ont permis aux recettes de l'Etat hors dons et pétrole, d'enregistrer un niveau de près de 402 Milliards d'UM soit un fléchissement de 15,9% par rapport à 2013. En dépit de l'augmentation des recettes fiscales de 5,9% pour passer à 285,3 milliards d'UM en 2014, la baisse des recettes de l'Etat a été principalement due au non versement de la compensation financière de l'UE se traduisant par une baisse des recettes non fiscales de 44%, passant ainsi de 209 milliards d'UM en 2013 à 117 milliards en 2014. En intégrant les recettes pétrolières et les dons, les recettes publiques ont également enregistré une baisse de 16% en 2014 pour se chiffrer à 428 Milliards d'UM, en dépit de l'augmentation des recettes pétrolières de 16,2%. Cette situation est redevable à la forte chute des dons de près de 81%. S'agissant des dépenses publiques, elles se sont établies à près de 477 Milliards d'UM en 2014, soit un accroissement de 9,2 % par rapport à 2013. Ce niveau d'accroissement a essentiellement résulté d'une forte stimulation des dépenses publiques induites par la hausse des dépenses visant à améliorer les

conditions de vie des populations. En effet, les dépenses d'investissement sur financement intérieur, qui ont représenté près de 70% du budget d'investissement de l'état en 2014 dont une forte composante en dépenses sociales, ont augmenté de 8,4% en 2014. Dans le même temps, les transferts courants sont passés de 70 milliards à 74 milliards d'UM entre 2013 et 2014. Cette forte impulsion des dépenses, combinée avec la baisse des recettes, s'est traduite par une aggravation du déficit budgétaire (hors dons et pétrole) qui a représenté -5% du PIB hors pétrole en 2014 contre un excédent de 2,8% du PIB en 2013. L'inflation est demeurée contenue en 2014, avec une moyenne annuelle de 3,5% contre 4,1% en 2013. Ce recul de l'inflation a résulté des effets combinés de la poursuite par les pouvoirs publics du programme d'atténuation de la hausse des prix de produits de première nécessité, du fléchissement des prix de certains produits importés, et de la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente. Toutefois, en glissement annuel, l'inflation s'est faiblement accélérée fin décembre 2014 pour se situer à 4,7% contre 4,5% à la même période en 2013, du fait de légères tendances inflationnistes observées au troisième trimestre, notamment sur certains produits alimentaires et sur le gaz butane.

Le déficit du compte courant devait s'établir à 18,8% du PIB en 2014. Par ailleurs, les réserves brutes devraient atteindre l'équivalent de 7,7 mois d'importations.

Dans le domaine du **développement durable**, les activités principales réalisées sont : (i) la mise en œuvre de deux importants microprojets au niveau des localités des oueds Ketchi (Brakna) et Amredjel (Assaba) ; l'inventaire et la cartographie de 3 forêts classées : Walaldé (Brakna), Keur-mour (Trarza) et Maraye Sder (Assaba) et élaboration de leurs plans d'aménagement; (ii) la réduction de la demande sur les combustibles forestiers à travers l'opérationnalisation effective de la stratégie de l'énergie domestique et le développement de sources alternatives comme les plateformes multifonctionnelles introduites en collaboration avec l'agence de promotion de l'accès universel aux services de base (APAUS) dans plusieurs régions ; (iii) la mise en œuvre de la campagne nationale de reboisement et de fixation des dunes ; (iv) l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la désertification; (v) la préparation des textes constitutifs d'un observatoire national de désertification (OND); (vi) la mise en œuvre du Cadre stratégique d'investissement de la gestion durable des terres (GDT) au niveau des zones oasiennes ; (vii) l'exécution du projet de réintroduction des Gazelles et Addax au parc national du Diawling; et (viii) la délimitation géographique et zonage de la Baie de l'Etoile en vue de la création d'une aire protégée ; (ix) l'interdiction des emballages plastiques souples.

L'action au cours de 2013 a permis: (i) l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse (ii) la réalisation des actions de reboisement ; (iii) la finalisation et l'adoption du décret d'application de la loi portant Statut spécial du personnel des Eaux, Forêts et Chasse; (iv) l'élimination du Prosopis dans trois sites d'intérêt naturel assainis ; (v) le suivi et l'évaluation de l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre de l'approche GDRN au niveau de 5 wilayas; (vi) la restauration de 50000 hectares de terres dégradées par ensemencement aérien; (vii) l'élaboration, l'adoption et la diffusion des textes d'application du Code de la chasse; (viii)) la réhabilitation des centres semenciers de Mederdra et Boutilimit; (ix) la redynamisation de la Brigade mobile de la DPN; (x) l'inventaire des ressources fauniques au niveau de 3 Wilaya pilotes; (xi) l'élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur le commerce des espèces menacées d'extinction (CITES); (xii) la ratification du protocole de Nagoya de la CDB; (xiii) la réactualisation de la stratégie nationale de la biodiversité et l'élaboration du 5ème rapport national sur la Convention sur la diversité biologique (CDB); (xiv) la

conception d'une stratégie de gestion et de suivi de la faune. Au niveau opérationnel, les actions réalisées en 2014 ont porté sur: (i) la production de 750 000 plants toutes espèces confondues ; (ii) le regarni au niveau des 194 ha déjà réalisés; (iii) la plantation de certaines avenues de Nouakchott²² et l'aménagement des parcelles vertes points ronds, espaces ; (iv) la création d'un arboretum et d'une pépinière forestière au PK 17; (v) le reboisement de 155 ha à Chami ; (vi) le colmatage de quatre brèches au niveau du littoral de Nouakchott²³ ; (vii) le suivi régulier des sebkhas et marais salés au niveau du littoral ; (viii) le dénombrement des oiseaux d'eau et le suivi de la biodiversité au niveau des zones humides ; (ix) l'élaboration du rapport national sur la mise en œuvre de la CNULCD ; (x) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse ; (xi) la production du rapport national sur le développement durable ; (xii) l'analyse du cadre juridique relatif à la gestion des produits chimiques industriels en Mauritanie²⁴; (xiii) l'élaboration d'un guide et des directives de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques ; (xiv) le lancement d'une expertise relative à la remontée de la nappe phréatique et les risques d'inondation de la ville de Nouakchott; (xv) l'élaboration d'un Atlas sur les paysages et la nature en Mauritanie ; (xv) la signature de l'Accord de siège et transfert à Nouakchott de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte ; et (xvi) le démarrage des activités du PARSACC au niveau de 103 sites répartis sur 08 Wilayas.

H. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Plusieurs réformes ont été engagées par le Gouvernement en vue d'assainir la situation financière de l'Etat et d'améliorer sa situation économique (introduction de la TVA, réforme du BIC, réformes du code des douanes, réforme du système de gestion des finances publiques, amélioration du contrôle fiscal et du recouvrement des impôts, réforme des marchés publics, rationalisation de la gestion des ressources et lutte contre la corruption et élaboration d'une maquette de programmation financière. La rationalisation des dépenses et l'orientation des ressources vers les secteurs prioritaires ont été menés en parallèle.

Les efforts entrepris pour mobiliser les ressources promises au cours de la Table Ronde de Bruxelles (3 milliards d'USD), tenue en juin 2010, ont permis d'enregistrer un taux de 109,7% à la fin de 2013. Ces financements ont surtout profité au secteur infrastructures (routes, aéroports, ports et énergie) ainsi qu'aux infrastructures éducatives et sanitaires.

L'installation de banques étrangères (une banque française, une banque marocaine, une banque qatarie, une banque turque etc...) a contribué à la disponibilité de ressources financières pour le développement du secteur privé notamment.

I. Bonne gouvernance à tous les niveaux

Huit lois organiques relatives au conseil constitutionnel, à l'élection du Président de la République, à l'élection du Parlement, aux partis politiques, à l'instauration d'une liste spéciale pour les femmes aux législatives, à l'interdiction des activités politiques aux membres de l'armée et des forces de sécurité, à la criminalisation de l'usage de la force pour arriver au pouvoir et à la mise en place d'une commission nationale indépendante chargée des

opérations électorales, ont été promulguées. Les élections législatives et municipales tenues en 2013 ont adopté la proportionnelle dans 55 % des circonscriptions.

Concernant la liberté de l'**audiovisuel**, cinq radios privées diffusent actuellement leurs programmes en toute liberté, rehaussant nettement le niveau du débat national et exprimant sa diversité. Cinq chaînes de télévision privées émettent également à partir de Nouakchott.

Un nouveau code des **marchés publics** a été adopté et les instances qu'il a prévues ont été mises en place (autorité de régulation, commission de contrôle et commissions sectorielles de passation des marchés) et sont opérationnelles depuis janvier 2012. Cette réforme constitue un bond qualitatif eu égard à la présence au sein des différentes commissions de représentants de la société civile et du secteur privé, ce qui garantira plus d'équité et de transparence.

Concernant la **corruption**, une loi d'orientation et un plan d'action de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ont été élaborés, la société civile a mis en place deux observatoires de lutte contre la corruption et le patronat national s'apprête à adopter une déclaration de l'entreprise citoyenne. Cinq plans d'action sectoriels ont été élaborés (Justice, finances, éducation, santé et pêches). Les efforts seront intensifiés pour renforcer la gouvernance économique et la lutte contre la gabegie, en vue d'une meilleure compétitivité de notre économie. Par ailleurs, les efforts se poursuivront pour assurer une bonne gestion des moyens de l'Etat, ainsi que la multiplication des programmes destinés aux populations défavorisées.

IV. Cohérence et liens avec le programme post 2015 et les autres processus mondiaux

Au niveau des orientations à retenir pour la prochaine stratégie de développement, la lutte contre la pauvreté demeurera au centre des priorités du Gouvernement, compte tenu, d'une part du taux de prévalence actuel de la pauvreté monétaire (31%) et d'autre part de la nécessité d'agir sur la pauvreté des conditions de vie, notamment en milieu rural où se concentre la majorité des populations pauvres. Il s'agit de rendre irréversibles les résultats enregistrés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté au cours de la période couverte par le CSLP 2001-2015 et de progresser sur la voie d'un développement économique et social dont les retombées seraient mieux partagées et qui seraient à la hauteur des attentes des populations. La lutte contre la pauvreté doit désormais s'inscrire dans le cadre de transformations structurelles destinées à corriger les faiblesses inhérentes à l'étroitesse de la base productive de l'économie et à sa trop grande dépendance à l'égard des industries extractives, notamment les mines. La stratégie nationale de développement post 2015 doit chercher à consolider les acquis enregistrés au cours de la mise en œuvre du CSLP, qu'il s'agisse de l'assainissement et de la stabilisation du cadre macroéconomique, de la reprise de la croissance économique, du recul de la pauvreté et de la réduction des inégalités dans la distribution des revenus. La stratégie doit corriger les insuffisances et les lacunes constatées, notamment en matière de qualité des ressources humaines et de capacités organisationnelles de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de développement, d'articulation entre le CDMT, les stratégies sectorielles et les lois de finances, de régularité et de fiabilité des données statistiques, de déficit en infrastructures, d'insuffisances concernant l'aménagement du territoire, le développement local, la gouvernance et l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales et périurbaines.

La stratégie doit également mettre l'accent sur le développement du capital humain, sur le renforcement des capacités de l'administration et des acteurs non étatiques, sur la promotion féminine, la protection sociale des groupes vulnérables et la capacité des autorités à gérer et à

répondre aux urgences (notamment en matière de sécurité alimentaire) qui sont en augmentation constante. La stratégie doit chercher à asseoir les bases d'une économie disposant d'une base productive diversifiée, valorisant ses atouts et avantages comparatifs, mieux intégrée dans son environnement régional et international et mieux préparée à faire face aux chocs extérieurs, aux conséquences des aléas climatiques et capable de répondre aux attentes en matière de création d'emplois et d'accès aux services essentiels. Elle doit reposer sur une croissance économique durable, créatrice d'emplois, inclusive, respectueuse de l'environnement et des principes du développement durable.

Elle tiendra compte des conclusions de la troisième conférence internationale sur le financement du développement tenue en juillet 2015 à Addis Abéba, des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) et du Partenariat Global pour le développement post 2015 adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 à New York. Ces objectifs doivent être traduits en indicateurs à intégrer au niveau de la nouvelle stratégie de développement et faire l'objet, comme ça a été le cas pour les OMD, de suivi régulier. La troisième grande initiative à suivre pour en tirer les conclusions pour le pays concerne la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques dont la prochaine rencontre (21ème conférence des Parties COP 21) est prévue en Décembre 2015 à Paris. Même si la Mauritanie n'est pas – de par son niveau de développement – un acteur majeur dans la discussion des thèmes de la conférence, il n'en demeure pas moins que les conséquences attendues des changements climatiques (augmentation des températures, remontée du niveau des mers et des océans, récurrence des cycles sécheresses-inondations, menaces sur les zones côtières) ne peuvent qu'attirer son attention et donner lieu à des mesures appropriées s'inscrivant dans le cadre de l'effort collectif que la communauté internationale est appelée à mettre en œuvre.

V. Conclusion et marche à suivre

En matière d'amélioration du cadre macroéconomique, le gouvernement a adopté, au cours de la période récente, un important train de mesures pour élargir l'assiette fiscale, améliorer le recouvrement de l'impôt et réformer en profondeur l'administration fiscale. D'importantes mesures ont également été prises pour optimiser les recettes minières, y compris la taxation du transfert d'actifs miniers, ce qui a contribué à un niveau globalement élevé de recettes budgétaires. Concernant la politique monétaire, le système financier a récemment connu une accumulation de liquidités et le crédit au secteur privé s'est également accru, alimenté par la vigueur de la croissance économique. Le secteur bancaire a connu une amélioration de sa rentabilité et une baisse des niveaux de créances improductives (20%) comparé au niveau de l'année 2011 soit 39%. Ces créances improductives au niveau du système bancaire sont provisionnées à 100%. Enfin, concernant les réformes structurelles, dans le cadre du programme appuyé par la FEC, la Mauritanie a accompli

d'importants progrès en ce qui a trait à la réforme des subventions aux carburants et à l'alignement des prix intérieurs sur les cours internationaux. Le Gouvernement veut mettre en application le mécanisme de tarification prévu par la nouvelle formule mise en place au début de 2012, mais a convenu avec les services du FMI de plafonner à 3 % l'ajustement des prix intérieurs des carburants. Cela aidera à atténuer l'impact éventuel d'une augmentation brutale des cours internationaux sur les prix intérieurs des carburants et sur l'inflation de manière plus générale, d'autant que les dispositifs de protection sociale contre la volatilité des prix énergétiques et alimentaires, ciblés en faveur des pauvres, ne sont pas encore entièrement opérationnels. En ce qui concerne les entreprises publiques, des progrès ont été enregistrés dans la restructuration de la SOMELEC pour veiller à sa viabilité et réduire les engagements conditionnels pour le budget de l'État. Cependant, bien que la société ait été recapitalisée et que ses coûts d'emprunt aient été réduits, l'augmentation des tarifs pour les gros consommateurs n'a pas été effective. Quinze ans après le début de mise en œuvre du CSLP, la fragile transition en cours vers la bonne gouvernance et la transparence, ainsi que la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques et aux chocs sur les prix des produits de base, rendent toujours nécessaire l'appui de la communauté internationale.

Les priorités absolues restent de réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs et de faire en sorte que la croissance soit mieux partagée, ce qui nécessitera une stratégie globale de réformes structurelles. En outre, la Mauritanie doit remédier aux obstacles qui empêchent depuis de longue date, que la croissance soit mieux partagée : (i) le degré élevé de dépendance de la croissance économique au secteur minier à moyen terme ; (ii) le climat peu favorable aux affaires et (iii) les taux élevés de pauvreté et de chômage.

De grands efforts ont été engagés pour améliorer l'état des infrastructures, notamment des routes et la construction de bâtiments mais leur rentabilité et leurs effets sont difficiles à évaluer.

Nonobstant toutes ces difficultés, des progrès importants et réels ont été enregistrés dans plusieurs domaines. L'amélioration de la capacité de production et de mise à disposition d'énergie est de nature à favoriser le développement et l'extension d'unités industrielles. De la même façon, l'aménagement de nouvelles routes bitumées et l'entretien continu des anciennes permettent une meilleure intégration des territoires et une diffusion des possibilités de changement. La difficulté cependant réside dans la pérennisation des résultats des actions menées dans la durée. Leur suivi et leur encadrement de proximité constitue la seule garantie

de durabilité dont la responsabilité pourrait incomber aux services municipaux avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat. D'autres efforts tendant vers la refondation de l'Etat à travers les initiatives en matière de restauration des institutions républicaines, de modernisation de l'administration publique et de renforcement du pluralisme et de la liberté d'expression ont été entrepris, notamment au cours de la période récente.